

096/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 23 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents :

Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Cyrielle MOY ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE

Absents : Françoise NORMAND ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Sonia FLOCH

Procurations : Françoise NORMAND donne pouvoir à Paul UGUEN ; Laurence LE ROY-TASSEL donne pouvoir à Chantale COLLEOU ; Sonia FLOCH donne pouvoir à Christiane DUGAY

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2021

Secrétaire : Mme MOY Cyrielle

Objet : Révision des tarifs garderie du mercredi

Monsieur Le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune de Guerlesquin était partenaire de l'ULAMIR pour la tenue et l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis et vacances scolaires jusqu'au 31 juillet 2021. Les changements d'organisation et d'orientation de l'ULAMIR ont amené cette dernière à modifier son partenariat avec la commune de Guerlesquin. De fait, sur la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, il revient à la commune d'organiser seule l'accueil des enfants le mercredi.

La délibération n°124/14 du 12 juillet 2016 avait institué des tarifs pour la cantine. La délibération n°101/08 du 3 décembre 2009 avait institué des tarifs de garderie le matin, après-midi et goûter. La délibération n°154/14 du 2 mars 2017 avait institué des tarifs de garderie pour le mercredi après-midi.

Monsieur Le Maire fait donc remarquer qu'il manque des tarifs pour le mercredi matin.

Monsieur Le Maire propose les tarifs suivants :

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

ID : 029-212900674-20210923-0096-DE

Mercredi	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
1/2 journée (sans repas)	6,00 €	5,00 €	4,00 €
extérieur 1/2 journée (sans repas)	7,00 €	6,00 €	5,00 €
1/2 journée (avec repas)	9,32 €	8,32 €	7,32 €
extérieur 1/2 journée (avec repas)	10,32 €	9,32 €	8,32 €
journée complète (avec repas)	12,00 €	10,00 €	8,00 €
extérieur (avec repas)	14,00 €	12,00 €	10,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, cette grille tarifaire et autorise M Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec